

DOCUMENT

Date : 9 mai 1981

Sources : Sud-Ouest Archives privées de Jean-Marc Printz

Titre : Radio Andorre toujours muette. Pourquoi ?

Descriptif : Article expliquant les raisons du silence de Radio-Andorre.



HISTOIRE DE RADIO ANDORRE

<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Radio-Andorre toujours muette : Pourquoi ?

LE CONFLIT qui oppose le conseil des vallées d'Andorre aux deux coprinces (le président de la République française et l'évêque de la Seo d'Urgel, Espagne) à propos de Radio-Andorre et de Sud-Radio reste dans l'impasse. On sait que, le 2 avril dernier, le conseil des vallées avait ordonné la fermeture des installations des deux stations dont les émetteurs sont situés sur le territoire de la Principauté. Cette décision avait été prise à la suite du refus des délégués permanents des deux coprinces de signer un protocole d'accord après l'expiration de la concession accordée le 29 mars 1961 pour une durée de vingt ans aux deux stations. Ce protocole précisait que la concession ne serait pas renouvelée avec la SOFIRAD, qui gère Sud-Radio (au même titre que R.M.C. ou Europe 1), et EL-RASA, société d'Etat espagnole qui exploite Radio-Andorre, et que les émetteurs et les installations des deux stations deviendraient la possession de la Principauté. Le conseil confirmait ainsi son intention — annoncée le 26 juin 1980 — de créer une radio andorrane complètement autonome.

La situation serait relativement claire si l'enjeu politique n'était d'une importance capitale à la fois pour l'Andorre, l'Espagne et la France et si, d'autre part, le statut juridique de Radio-Andorre ne prêtait à contestation.

Si, en effet, en attendant le règlement du conflit — règlement qui, pour des raisons politiques précisément, ne paraît guère proche — Sud-Radio a pu reprendre ses émissions avec l'autorisation provisoire des deux coprinces, Radio-Andorre, en revanche, reste muette, en dépit de l'autorisation qui lui a été donnée par les mêmes coprinces par l'intermédiaire d'EL-RASA.

La raison est simple si la si-

tuation ne l'est pas : la direction de Radio-Andorre ne s'estime pas solidaire de la société espagnole dont les droits sur la station sont pour elle nuls et non avendus, les actes signés sous le régime franquiste n'ayant jamais été approuvés par les deux coprinces. Pour la direction de Radio-Andorre, la station reste donc une station privée qui appartient aux héritiers de son fondateur, M. Trémoulet. Or, cette direction avait toujours soutenu qu'elle ne ferait pas obstacle aux décisions du conseil des vallées et qu'elle envisagerait sereinement la cession à l'Andorre de ses installations. Toutefois, la reprise des émissions de Sud-Radio devait quelque peu troubler cette sérénité. Le conflit persistant, pour sauvegarder les intérêts du personnel, M. Jean Delvigne, président de Radio-Andorre, décidait de présenter un recours en « reposicio » devant le conseil des vallées. Mais cette démarche restait sans effet. Le 11 avril dernier, M. Delvigne déposait alors une demande de recours suspensif auprès des coprinces. Mais celle-ci était également refusée. Un comité de soutien pour la réouverture de la station se formait en quelques jours qui intervenait par deux fois, les 18 et 29 avril, auprès de M. Valéry Giscard d'Estaing. Celui-ci répondait le 4 mai qu'il n'avait pas, en sa qualité de coprince, « le pouvoir de prendre seul » la décision souhaitée et que les délégués permanents des deux coprinces se trouvent confrontés « à une situation juridique complexe, puisque deux parties leur demandent d'émettre au titre de Radio-Andorre sans que le juge ait pu trancher le litige qui les oppose ». Réponse de la direction de Radio-Andorre : « Il n'existe aucun lien juridique entre les exploitants de Radio-Andorre et EL-RASA... Le litige, qui est d'ordre privé, porte exclusivement sur la propriété des biens. »

De son côté, dans un télégramme à Valéry Giscard d'Estaing, le comité de soutien écrit : « La seule réponse qui pourrait nous donner satisfaction, ainsi qu'à l'opinion publique du Sud-Ouest, demeure que, pour votre part, soit adressé, à votre délégué permanent, l'ordre d'accepter le recours suspensif déposé le 11 avril par les exploitants de la station. »

Quand donc Radio-Andorre ne sera plus muette ? Question angoissante sans nul doute pour le personnel.